

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 17 DECEMBRE 2012

Le lundi dix sept décembre deux mil douze à dix sept heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans la salle communale de CHOISY EN BRIE (77320), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. REVOILE.

Date de la convocation : 04 décembre 2012

Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 26

Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté	Collège	Nom	Structure	Présent ou représenté
Collège des élus	DENIZOT Jean Georges	Maire de St Cyr sur Morin	x	Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture	x
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	x		BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie	
	ESCUYER Elisabeth	Maire de Mouroux	x		DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	x
	JAUNAUX Yves	Maire de La Ferté Gaucher	x		AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esblly			SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	x
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie			POT Jacques	Amis des moulins d'Ile de France	x
	HANNETON Alain	Conseiller d'Augers en Brie			RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	x
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne	x		LHEUREUX Christian	ASA des Marais de St Gond	
	DOUCET Bernard	Maire de Montmirail	x		CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne	
	GENTIL Georges	Adjoint au Maire de Val des Marais			HINCELLIN Philippe	Familles rurales	
	TELLIER Michel	Maire de Soizy aux Bois		MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak	x	
	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie	x	BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	x	
	MOLLET LIDY Josette	Conseil Régional Ile de France	x	Collège de l'état	Préfet coordonnateur de bassin		
	LOISELET Eric	Conseil Régional Champagne Ardenne			Préfet de Seine et Marne		
	BRONCHAIN Bernard	Conseil Régional Picardie			Préfet de la Marne		
	RICHARD Marie	Conseil Général Seine et Marne	x		Préfet de l'Aisne		
	VALENTIN Patrice	Conseil Général Marne			Agence de l'Eau Seine Normandie		x
	MANGIN Eric	Conseil Général Aisne			MISE 77		x
	BERNARD Josiane	EPTB Seine Amont			MISE 51		x
	DEY Jean	Entente Marne			MISE 02		x
RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	x	ARS Champagne Ardenne				
NICAISE Alain	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin		DREAL Champagne Ardenne		x		
REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin	x	ONEMA Ile de France		x		
CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond		DRIEE Ile de France		x		

Autres personnes présentes : M. STEHLIN Richard représentant du SNE, M. JORAND Michel conseiller municipal de Rebais, Mme PELOURDEAU Juliette représentante de la DDT de Seine et Marne.

Absents excusés : M. LEGER Jean François, M. VALENTIN Patrice, M. DEY Jean.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 19/06/2012
2. Validation du rapport d'activités 2012 et du programme d'actions 2013
3. Validation du budget prévisionnel 2013
4. Morin'f'eau 3
5. Réflexion sur la structure porteuse
6. Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial
7. Avis de la CLE sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne pour être organisme unique de gestion des prélèvements pour l'irrigation
8. Questions diverses

M. Revoile remercie M. Beaufort, Maire de Choisy en Brie, d'avoir mis à la disposition de la CLE une salle de réunion. Il remercie également les membres de la CLE présents de s'être déplacés. M. Revoile rappelle que le territoire du SAGE est vaste et qu'il est important que les réunions de la CLE soient mobiles afin de faire connaître le territoire et de répartir l'effort kilométrique entre les participants.

M. Revoile expose ensuite l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, celui est approuvé.

Mme Ravet est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 19/06/2012

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 19 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du rapport d'activités 2012 et du programme d'actions 2013

Le rapport d'activités reprend l'ensemble des tâches exercées par la cellule d'animation de la CLE au cours de l'année 2012 (réunions organisées, tâches administratives et financières, élaboration des différentes étapes du SAGE, actions de communication...).

Les éléments principaux de cette année 2012 sont :

- la validation des « scénarii alternatifs »
- le lancement de la phase « choix de la stratégie »
- le lancement de l'étude « zones humides »
- l'organisation de 20 réunions de concertation (CLE, bureau, copil, commissions thématiques)
- la rédaction des bulletins d'information n°2 et n°3 de Morin'f'eau
- l'organisation de réunions d'information à l'attention des élus du territoire
- la participation au projet science et SAGE

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le programme prévisionnel 2013 continue sur la même lancée avec la prévision de réaliser la phase « choix de la stratégie », la phase « rédaction des produits du SAGE » et l'étude complémentaire « zones humides ». Ces études sont confiées à des prestataires extérieurs.

Mme Prouvé (AESN) indique qu'il serait pertinent d'inclure dans le programme d'action prévisionnel, la réflexion sur le choix de la structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre.

Après présentation du programme d'actions prévisionnel 2013 celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve d'y inclure la réflexion sur le choix de la structure porteuse.

3. Validation du budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel 2013 est comparable au budget prévisionnel 2012. Le budget prévisionnel consacré au fonctionnement est plus élevé qu'en 2012 car il tient compte du recrutement d'un remplaçant au poste d'animateur du SAGE durant le congé maternité d'Aline GIRARD. Le budget consacré aux études comprend les phases « Choix de la stratégie » et « Rédaction des produits du SAGE » ainsi que l'étude complémentaire « Zones humides ».

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, le budget prévisionnel 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Morin'f'eau n°3

Le troisième numéro de Morin'f'eau porte sur l'alimentation en eau potable. Il s'articule en deux parties : une partie théorique et une partie consacrée au bassin des Morin. La partie théorique est composée d'explications sur la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable. La partie consacrée au territoire, fait le point des captages présents sur le périmètre du SAGE et sur les projets de sécurisation ou de traitement en cours (Sélénium, pesticides, SDAEP).

Aucune remarque n'étant faite, le Morin'f'eau n°3 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il sera envoyé aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes du territoire du SAGE, à l'ensemble des membres des différentes commissions thématiques ainsi qu'à toute personne en ayant fait la demande.

Il est proposé que le prochain numéro de Morin'f'eau traite de l'assainissement, du projet Science et SAGE et du choix de la stratégie du SAGE.

5. Réflexion sur la structure porteuse du SAGE pour la mise en œuvre

La structure porteuse du SAGE pour sa mise en œuvre doit être représentative du territoire et couvrir majoritairement le bassin versant. Le syndicat intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM), structure porteuse du SAGE lors de son élaboration, ne représente que 22 communes sur les 175 du bassin des deux Morin. Ce syndicat, dans sa configuration actuelle, ne peut donc pas porter la mise en œuvre du SAGE.

M. Revoile fait le point sur les discussions passées. La solution qui semble se dégager serait d'associer les différentes communautés de communes pour porter et financer le SAGE. M. Revoile propose d'organiser une réunion avec tous les présidents des communautés de communes du SAGE au mois de février afin de discuter des possibilités et des modalités qui

permettront à une future structure mettre en œuvre le SAGE. La question du financement y sera également traitée.

Si aucune structure représentative du territoire n'est en place au moment de la mise en œuvre du SAGE, c'est l'établissement public territorial de bassin (EPTB) des grands lacs de Seine qui deviendra la structure porteuse du SAGE (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010).

6. Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial

Aline GIRARD ayant obtenu le concours d'ingénieur territorial spécialité « urbanisme, aménagement et paysage », il est proposé de créer un poste correspondant pour l'animation du SAGE.

Aucune remarque n'étant faite, la création du poste est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Avis de la CLE sur la candidature de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne pour être organisme unique de gestion des prélèvements pour l'irrigation

En octobre dernier, la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne s'est portée candidate afin d'être désignée organisme unique départemental de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation au titre de l'article R-211 du Code de l'Environnement. Il est demandé à la CLE du SAGE des Deux Morin de donner son avis sur cette candidature.

Compte tenu de la réglementation actuelle et des zones où la gestion collective est déjà effective, la Chambre d'Agriculture propose d'assurer la mission d'organisme unique sur deux périmètres :

- la partie seine-et-marnaise de la nappe de Beauce
- la nappe de Champigny en Seine-et-Marne

Un règlement intérieur et des règles de répartition des quotas entre irrigants seront définis par secteur en concertation avec les irrigants. A terme, la Chambre d'agriculture a pour vocation d'assurer cette mission pour toutes les masses d'eau du département.

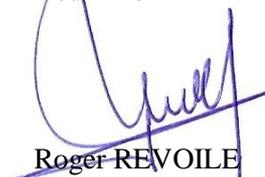
La DRIEE Ile de France rappelle que le volume de référence est généralement attribué à chaque irrigant dans les candidatures. Il convient de préciser que la mise en place des Organismes uniques comporte l'autorisation des points de prélèvement (art R211-112-1 du CE). Cela nécessite à l'amont un travail de localisation des ouvrages, qui n'apparaît pas dans les candidatures. La répartition elle-même des volumes concerne dans un deuxième temps les préleveurs irriguant (art R211-112-2).

La CLE donne un avis favorable à la candidature de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne en insistant sur la nécessité d'autoriser par point de prélèvement.

8. Questions diverses

La prochaine réunion de la CLE aura lieu en février afin de valider la phase « Choix de la stratégie ». Mme Ravet propose d'organiser cette réunion à Crécy-la-Chapelle.

Le Président de la CLE du SAGE des
Deux Morin



Roger REVOILE

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22